

7, rue de Verdun
56178 QUIBERON

Téléphone : 02 97 30 24 00

FAX : 02 97 30 24 11

urbanisme@ville-quiberon.fr

A retourner avec les pièces demandées par courrier, fax, mail, ou à l'accueil de la Mairie.
Vous pouvez récupérer votre carte à l'accueil de la Mairie le lundi après-midi suivant.

Ce formulaire et le plan de stationnement sont disponibles sur le site internet de la Ville de Quiberon : www.ville-quiberon.fr

DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS

La "**Carte PROFESSIONNELS**" permet aux professionnels et à leur personnel, dans la limite de 2 cartes par établissement (plusieurs immatriculations possibles par carte), de prolonger les stationnements 4 heures gratuit (**PK Butoir, PK Lutines et rue du Port de Pêche**) à 8 heures au maximum, de 8H à 20H y compris les dimanches et jours fériés. En juillet-août, elle permet aussi de stationner gratuitement dans les **cours des ÉCOLES JULES FERRY, SAINTE-ANNE et SAINT-CLEMENT** (dates d'ouvertures variables - voir sur place ou se renseigner en Mairie). Afin d'alléger la pression du stationnement sur l'espace public, il est nécessaire de privilégier les cours d'écoles durant cette période.

La carte est valide pour l'année civile en cours (sauf saisonniers - selon contrat de travail) et doit être renouvelée en Mairie chaque année (duplication interdite - contrôle entre le n° de carte et l'immatriculation). Pour un renouvellement sans modifications, il est possible de rapporter sa carte de l'année précédente sans établir de nouveau formulaire. Afin de faciliter le contrôle de Police, le Disque Européen doit toujours être apposé sur le véhicule en complément de la carte de stationnement.

N° de carte précédente (compléter uniquement les changements ci-dessous) :

N° d'immatriculation(s) :

Véhicule(s) :

Nom(s) et prénom(s) :

Adresse(s) :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Téléphone :

Email :

Parkings souhaités / les plus proches :

- LUTINES
- RUE DU PORT DE PÊCHE
- BUTOIR
- ÉCOLES PUBLIQUE ET PRIVÉES

Catégorie professionnelle :

- Travailleur à l'année
- Saisonnier - Indiquer la date de fin du contrat de travail :

Pièces à joindre au formulaire :

- Photocopie du Certificat d'Immatriculation
- Photocopie d'un justificatif de l'établissement (avec l'adresse), ou du contrat de travail pour les saisonniers (la carte sera valide en fonction de la durée du contrat saisonnier)

Signature précédée de la mention "lu et approuvé", et commentaires si nécessaire :